

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

messagerie : montigny-le-chartif@wanadoo.fr

**Procès-verbal de la session ordinaire
du lundi 30 mars 2009**

Convocations adressées le 24 mars 2009.

L'an deux mille neuf, le trente mars à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET

Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs FAUQUET Joël, FORTIN Claude, BOUILLON Jean-Philippe, AUGER Eric, Madame JULIEN Annie, Mme HERMAN Christine, Monsieur DESCHAMPS Pascal Messieurs ROBIN Jean-Paul, LAUFRAY Bruno, LAMELET Alain, BEAUVAIS Jean-Pierre, PELLERIN D'YERVILLE Christian, HUET Jean-Paul,

Absents excusés : Madame SEVESTRE Maryline, Monsieur SEIGNEURET André.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

Secrétaire de séance : Mme HERMAN Christine

Vote des comptes administratifs 2008

Le Conseil municipal examine les comptes administratifs présentés par Monsieur FAUQUET Joël, Maire et en concordance avec les comptes de gestion qui laissent apparaître :

- **à la REGIE DE TRANSPORT SCOLAIRE :**

Section investissement :	Dépenses : 0
	Recettes : 6 875.01 € soit un excédent de 6 875.01 €
Section de fonctionnement :	Dépenses : 13 667.17 €
	Recettes : 16 546.15 € soit un excédent de 2 878.98 €

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif dont les excédents restent dans les sections respectives.

- **à la REGIE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE :**

Section d'investissement :	Dépenses : 324 374.59 €
	Recettes : 336 837.22 € soit un excédent de 12 462.63 €
Section de fonctionnement :	Dépenses : 55 176.79 €
	Recettes : 161 254.42 € soit un excédent de 106 077.63 €

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif dont les excédents restent dans les sections respectives.

- **Au BUDGET LOGEMENT SOCIAL :**

Section d'investissement :	Dépenses : 2 221.73 €
	Recettes : 460.45 € soit un déficit de 1 761.28 €
Section de fonctionnement :	Dépenses : 1 035.83
	Recettes : 17 451.43 € soit un excédent de 16 415.60 €

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif et décide d'affecter

Le résultat de fonctionnement comme suit :

- excédent de fonctionnement reporté au compte 002 pour 14 653.60 €
- en réserve au compte 1068 pour 1762 €.

Le déficit d'investissement comme suit :

- Déficit antérieur au compte 001 pour 1761.28 €.

- **Au BUDGET COMMUNAL :**

Section d'investissement : Dépenses : 375 750.97 €
Recettes : 150 052.44 € soit un déficit de 225 698.53€
Section de fonctionnement : Dépenses : 203 258.60 €
Recettes : 556 278.07 € soit un excédent de 353 019.47€

Après que Monsieur Le Maire soit sorti de séance, les membres du Conseil Municipal approuvent les résultats du compte administratif,

Vu le déficit de 225 698.53 € en investissement, Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit ;

- Excédent de fonctionnement reporté au compte 002 pour 127 320.47 €
- En réserve au compte 1068 pour 225 699 €.

Et le déficit d'investissement comme suit au compte 001 pour 225 698.53 €

- **Au BUDGET LOTISSEMENT « La Girarderie »**

Section d'investissement : Dépenses : - 46 556.04 €
Recettes : 0
Section de Fonctionnement : Dépenses : 1 104.29
Recettes : 72 660.00 soit un excédent de 71 555.71 €

Après que M. Le Maire soit sorti de séance, les membres du conseil municipal approuvent les résultats du compte administratif.

Vu le déficit de 46 556.04 € en investissement, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi

- Excédent de fonctionnement reporté au compte 002 pour 24 998.71€
- En réserve au compte 1068 pour 46 557 €.

Vote des trois taxes

Après avoir présenté l'état de notification des taux d'imposition de 2008 de la taxe d'habitation et des taxes foncières, et après discussion le conseil municipal décide de voter à main levée, il est décidé à la majorité absolue une augmentation de 1 % des taux,

le produit fiscal s'établit ainsi :

Taxe d'habitation au taux de	8,80 %	soit un produit de	45 346.40 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties au taux de	12,87 %	soit un produit de	41 570.10 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties au taux de	29,50 %	soit un produit de	28 379,00 €
		soit un total de	115 295.50 €

Vote des budgets primitifs 2009

Après en avoir délibéré, les budgets primitifs annexes de 2009 sont votés au chapitre, ils s'équilibrent :

- Pour la régie de transport scolaire à 6 875 € en section d'investissement et à 16 200 € en section de fonctionnement avec une subvention de 3 822 € de la commune.
- Pour le service de la régie de distribution de l'eau potable à 200 889 € en section d'exploitation et à 488 083 € en section d'investissement.
- Pour le logement social à 14 653 € en section de fonctionnement et à 3 907 € en section d'investissement.
- Pour le Lotissement de la Girarderie à 95 323 € en investissement et à 107 999 € en fonctionnement.
- Pour le budget « locations immobilières de Montigny-le-Chartif » à 157 233 € en section investissement et à 2 310 € en section de fonctionnement.

Le budget primitif 2008 de la commune est voté au chapitre pour s'équilibrer à 410 623 € en fonctionnement et à 737 329 € en investissement.

Marché de travaux pour mise en conformité du Forage du Boulay

Suite aux travaux en cours sur le château d'eau, il est proposé de réaliser rapidement les travaux de sécurité de l'installation de production, de traitement et de distribution de l'eau, et après consultation et annonce, seule l'entreprise JOUSSE a répondu à l'annonce, le devis des travaux s'élève 7 140 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'engager les travaux préconisés dans le cadre de la DUP, autorise le Maire à signer le devis pour ce marché à procédure négociée. Le Conseil Municipal sollicite auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne une subvention au taux de 50 % et du Conseil Général une subvention au taux de 30 % dans le cadre de la protection des ressources, le plan de financement s'établit ainsi :

- Conseil Général :	2 142
- Agence de l'eau :	3 570
- Autofinancement :	<u>1 428</u>
TOTAL :	7 140 €

Questions diverses

Monsieur le Maire présente les propositions concernant l'emprunt de 110 000 € pour le financement des travaux au château d'eau du Boulay, après présentation des différentes offres, la proposition du Crédit Mutuel au taux de 4,13 % sur 20 ans à échéances constantes et annuelles est retenue, M. le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt.

Un élu souligne l'état de la rue de la Girarderie, Monsieur Le Maire précise que cette rue bénéficiera d'aménagement lorsque les travaux dans le lotissement seront terminés.

Suite à la loi des finances concernant le dispositif du plan de relance au fonds de compensation de la TVA, Le Conseil Municipal autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

La commune d'Illiers sollicite une contribution financière de Montigny-le-Chartif pour la participation d'habitants de la commune à la chorale, il est rappelé que les affaires culturelles relèvent de la compétence de la CDC.

Il est évoqué l'avancement de l'étude paysagère et l'audit pour la création de logements sociaux, un projet sera présenté après étude financière d'une acquisition rue d'Illiers.

La séance est levée à 23 heures 15 et les membres présents ont signé.

Le Secrétaire

Le Maire

Les membres